

Règlement
type d'épreuve : Vtt-xc
date de la course : le 08 Juin 2025

Article 1 : L'association « Bonifacio Cyclo » organise le Dimanche 08 Juin 2025, la Première édition de la course Vtt Xco du Prunello sur la commune de Porto-Vecchio qui sera le support des Championnats de Corse Vtt Xco . Il s'agit d'une course Vtt à but sportif , chronométrée se déroulant sur un terrain municipal mis a disposition pour l'évènement sur sentiers balisés, ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés de différentes fédérations ou porteur d'un certificat médical stipulant la pratique du cyclisme en compétition.

Convivialité, respect des autres et entraide, respect de la nature et bon esprit sont les qualités que nous souhaitons mettre en avant et voir appliquées par l'ensemble des participants.

Article 2 : Présentation : horaire des différentes catégories,

Parcours de «3,200 kms et 90 m de dénivelé positif)

U19, espoirs, seniors, master 1 a 6 , départ 11h00 , parcours à effectuer 7 fois.

U17, féminines, master 7 / 8 et 9, départ 11h00, parcours à effectuer 5 fois.

U15, départ 11h00, parcours à effectuer 3 fois.

U13, départ 13h30, parcours à effectuer 1 fois.

Toutes ces catégories ont en plus une start loop de 600 mètres a effectuer.

Parcours de 1,2 kms.

U11 départ 14h15, parcours à effectuer 2 fois.

Parcours de 0,450 kms

U9 départ a 14h45 parcours a effectuer 3 fois.

Parcours de 0,150 Kms

U7 départ a 15h00 parcours a effectuer 3 fois.

Article 3 : Horaires et lieux départ et arrivée : premier départ 11h00 sur le site du Prunello, le retrait des dossards se fera à partir de 8h30 le jour de la course,

Article 4 : Condition d'admission l'inscription à la course « Xco du Prunello» implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Cette épreuve est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ffc et autres fédérations ainsi qu'aux personnes non-licenciés détentrices d'un certificat médical pour la pratique du cyclisme. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique. L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à la course et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Le départ des concurrents se fera avec une mise en grille.

La port du casque est obligatoire. Le port de gants et lunettes de protection est vivement conseillé. Une autonomie minimale en eau est recommandée,

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique...)

L'Association Bonifacio Cyclo, organisatrice de la manifestation, se réserve le droit d'annuler sans préavis. En cas de trop mauvaises conditions météorologiques les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa plaque à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la manifestation. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Les inscriptions se font via le site du prestataire « sportnconnect » et uniquement par celui ci jusqu'au samedi précédent la course à 12h00.

Engagement :

Epreuve vtt adultes licenciés ffc 15 euros.

Tous types de licences 20 euros (autres fédérations et non-licenciés avec certificat medical).

Epreuve vtt jeunes licences ffc 8 euros.

Jeunes autres licences et non licenciés 13 euros.

Gratuité pour les pré-licenciés, poussins, pupilles et benjamins.

Article 6 : la plaque du dossard est remise individuellement à chaque participant. Elle doit être portée sur la partie avant du cadre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le transpondeur devra être rendue à l'arrivée ou à un poste de sécurité en cas d'abandon.

Article 7 : Un ravitaillement sera présent au départ, à l'arrivée, Chaque vttiste doit veiller à disposer, au départ de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point d'arrivée.

Article 8 : Assurance Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile (Assurance FFC). Les frais de secours ou d'assistance en cas d'accident, autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation ou qui ne seraient pas liés à une carence ou une faute engageant les responsabilités de l'organisation restent à la charge des participants en cas de facturation de ces frais par les services de secours. Les licenciés FFC bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer, assurera la sécurité et le secours tout au long de l'épreuve, Elle mettra en œuvre les moyens suivants : 2 secouristes formés PSE1 : PSE2, 1 sac d'intervention complet, bouteille d'O2 de 2 kg, 1 sac d'attelles, 1 DSA et un plan dur.

Tout au long du parcours et notamment sur les points stratégiques du parcours, des signaleurs seront en poste, ils seront reconnaissable par leur chasuble jaune.

Article 9 : Vol, perte ou détérioration du matériel L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel lors de la manifestation.

Article 10: Sécurité Le port du casque est obligatoire. Une gourde ou un sac à eau est vivement recommandé pour chaque participant. Toute forme d'accompagnement avec des personnes non inscrites est formellement interdite sur la totalité du parcours. Le participant s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation. Les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions

que les services de sécurité (bénévoles), de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation. Sur les parties de parcours empruntant la voie publique, les participants ne seront en aucun cas prioritaires sur un véhicule.

La sécurité sera assurée par des signaleurs et des panneaux d'avertissement placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. Tout participant se doit d'apporter assistance aux autres participants la nécessitant et se doit de signaler un autre participant en difficulté au poste le plus proche. Un numéro de téléphone d'appel d'urgence et de l'organisation est remis à chaque participant.

Article 11: Droit à l'image Les participants autorisent expressément l'organisation de « Bonifacio Cyclo», ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 12 : Partenaires et sponsors La liste officielle des partenaires sera communiquée à l'occasion du retrait des plaques. L'acceptation du présent règlement implique que chaque participant s'engage en toutes circonstances à avoir une attitude positive vis-à-vis de l'ensemble des partenaires.

Les participants sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

Article 13 : Abandon En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir les organisateurs et remettre leur dossard soit à un poste de sécurité, soit à l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.

Article 14 : tout concurrents se faisant rattraper sur le circuit par les premiers ne sera pas exclu de la course mais pourra la terminer,

Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.

Les organisateurs de BONIFACIO CYCLO,